



# L'Orchampois

### SOMMAIRE

- Informations diverses
- Comptes rendus des Conseils Municipaux

### Informations diverses

- Marché local :

Nous vous proposons 4 dates pour 2024 avec un concert à chaque date.

Les marchés de mai et juillet seront ponctués d'animations :

Feu d'artifice le 17 mai et spectacle de feu le 12 juillet

Comme les années précédentes, une association vous proposera buvette et restauration.



17 mai

Association

Feu d'artifice

Concert  
ZE KINGZ

ACCA



14 juin

Association

Concert RESERVOIR ROCK

JUDO



12 juillet

Association

Spectacle de feu

Concert ECLIP'S

SPV EVENT



13 septembre

Association

Concert GRUMPY'S





### • Concours de belote :

Le traditionnel concours de belote, organisé par l'association Fêtes & Compagnie d'Orchamps s'est déroulé le vendredi 8 mars à la salle des fêtes.

Ce dernier a connu un franc succès, avec pas moins de 24 doublettes qui se sont données rendez-vous pour « taper le carton ». Les parties se sont enchaînées toute la soirée dans la bonne humeur.

A l'issue de la compétition, très disputée c'est l'équipe composée de Christophe BEY et Sébastien GUEURET qui a remporté les débats. Elle était talonnée par l'équipe de Martial et Fabien GOUNAND et par l'équipe de Florent NICOL et Jeannot BAUDOT.



### • Projet City Parc / Zone de loisirs :

Vendredi 22 mars, les élus ont rencontré la société Lollier Ingénierie (Maître d'ouvrage) et la société Colas afin de faire le point sur le projet. Ce projet avait été annoncé lors de la campagne électorale en 2020. Après études et élaboration de dossiers de demande de subvention, nous sommes ravis de vous annoncer que celui-ci est finalisé.



L'ensemble du conseil municipal a délibéré et voté lors du conseil municipal du 6 mars les entreprises retenues suite au rapport de la société Lollier. L'entreprise SJE Colas a été retenue pour le lot n°1 (Terrassement, VRD, aménagements paysagers). La société France Clôture Environnement a en charge le lot n°2 (jeux et équipements sportifs).

Le budget pour ce projet s'élève à un total de 269 535,40 € HT (soit 323 442,48 € TTC). Nous avons réussi à totaliser quasiment 80% de subventions pour cet aménagement.

Le début des travaux est prévu pour le 15 avril avec une fin estimée au 1<sup>er</sup> juillet.

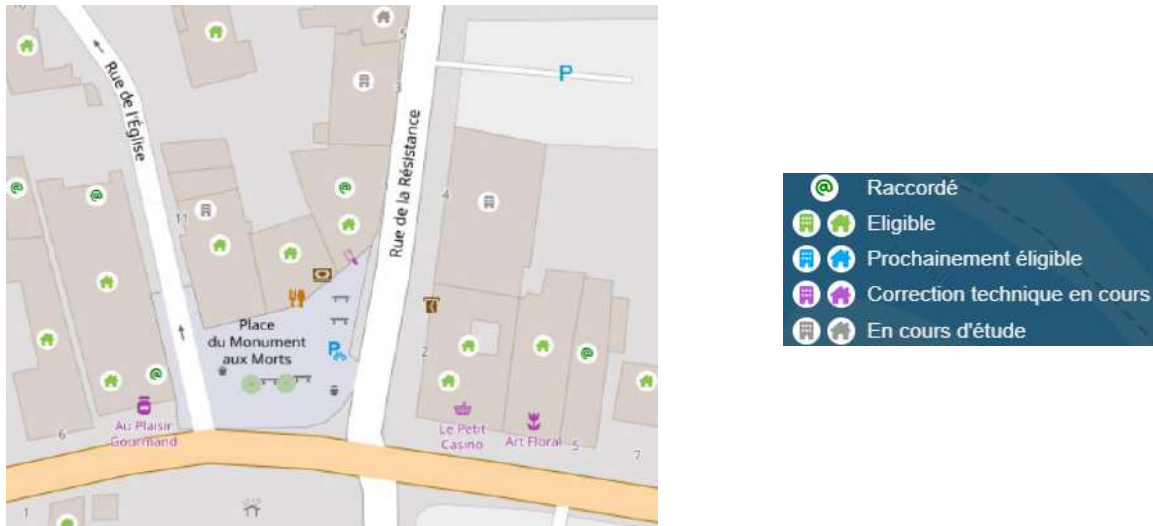
- **Déploiement de la fibre optique :**

Le déploiement de la fibre optique sur Orchamps, réalisé par le Conseil Départemental du JURA, touche à sa fin. Si une grande majorité des Orchampoïses sont désormais éligibles au raccordement, quelques quartiers de notre commune doivent encore patienter.

Il est possible de connaître votre éligibilité à la fibre en vous rendant sur le site suivant :

<https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-JURA>

En suivant ce lien, vous accédez à une carte interactive vous permettant de connaître votre situation. Après avoir repéré votre adresse, vous saurez grâce aux différents pictogrammes si vous êtes éligible au raccordement - voir l'exemple ci-dessous :



Si votre adresse est raccordable, il conviendra de vous rapprocher de votre opérateur ou de ses concurrents et ainsi connaître leurs offres.

**Il est à noter que les résidents de logement collectif doivent se rapprocher de leur propriétaire/bailleur pour que ce dernier donne son accord pour le raccordement de l'immeuble à la fibre.**



• **Concessions cimetièrre non renouvelées :**

Nous demandons aux personnes titulaires ou responsables des concessions suivantes de prendre contact avec le secrétariat de la mairie, ou au 06.75.75.28.59 afin de les mettre à jour.

A défaut d'une réponse de votre part avant le **30 septembre 2024** ces concessions seront reprises par la commune sans autres formalités.

Nous comptons sur votre collaboration.

Avril 2024 - La commission cadre de vie

N°	Titulaire	Date fin	Personnes inhumées	N° plan
412	BAILLY Renée	31/10/2014	Alix Bailly	A-424
413	BAILLY Renée	31/10/2014	Léontine Bailly, née Vouillot	
371	BEURET Mme	09/05/2005	Jules, Marguerite Beuret, née Boilin	A-364
315	COURVOISIER Mme	31/12/1997	Th. Falconnet-E. Rayroles-S. Duvernoy	A-258
51	DESGRANGES René	22/04/2018	Aimée Dugant	N-629
297	DROGREY Jeanne	14/06/2018	Louis, Gilberte Beretta	A-105
329	FORQUET Camille	19/09/2019	Famille Forquet	A-255
379	HANSSLER Yvonne	31/12/2006	Famille Hanssler	A-335
46	JEANNOT Pierre	31/12/2012	Léon Jeannot et famille	N-504
406	JEUNET Jean	31/07/2012	Gabriel, Renée Violet, née Jeunet	A-415
452	MARTIN Maurice	11/12/2013	Julie, Hermance, Jeanne, Maurice, Denise Martin, née Bregand	A-158
269	MUNERET Germaine	08/06/2016	Jeanne Masson et famille	A-351
405	NARDY Jean	30/04/2012	Sa famille	
358	TRMAILLE Berthe	22/02/2004	Marcel, Jean, Berthe Trimaille, née Masson	A-322
414	VIOLET Viviane	30/11/2014	Famille Coronel-Coche	A-396
297	DROGREY Jeanne	14/06/2023	Louis, Gilbert Beretta	A-105
425	VERNIER Anna	30/09/2023	Charles, Arthémie Coche, née Guyon-Anne Vernier, née Coche	A-357
426	VERNIER Anna	30/09/2023		A-357
083	EMAIN Simone	04/10/2023	Albert Emain	N-508
	<b>Columbarium</b>			
N°	Titulaire	Date fin	Personnes inhumées	N° plan
	CONTESSE Robert	16/10/2022	Robert, Renée Contesse, née Monnier	Gex 2
	BADOIS Bernard	16/10/2022	Bernard, Mauricette Badois, née Troy	Gex 5
	ARBISIO Gilbert	01/12/2023	Gilbert, Hermine Arbisio, née Lattanzi, Yole Lattanzi	Gex 6

## • Promenade dans les rues du village :

On y voit :

Paquets vides de cigarettes,

Bâtons de sucettes

Et... une crotte de chien,

Bouteille en verre éclatée

Canette en alu écrasée,

Et... deux crottes de chien

Chouchou à cheveux égaré,

Emballage de fast food jeté,

Et...trois crottes de chien

Jeu à gratter perdant,

Papiers de bonbons collants,

Et...une crotte de chien écrasée

Par un pied gauche il faut espérer, puisque qu'il paraît que cela porte bonheur.

Oui enfin, un trèfle à quatre feuilles aussi, en moins désagréablement odorant.



Ces marques d'incivilité sont de plus en plus présentes sur notre commune. Surtout, surtout, les excréments d'animaux sur les trottoirs.

Comme a dit le renard au Petit Prince « tu deviens responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé ». Et quand vous adoptez un animal, vous vous engagez moralement à l'aimer, à le nourrir, à le soigner... et à ramasser ses déjections. Surtout que certaines maladies sont véhiculées par ces excréments et que votre animal pourrait, par la faute d'un autre, en être victime. Comme sont victimes de chutes chaque année de nombreuses personnes qui glissent sur les « cadeaux » de votre toutou.

Plus prosaïquement, il est important de rappeler que depuis 2023, l'amende en cas de flagrant délit peut aller jusqu'à 135 euros. Si on calcule bien, à environ 2 centimes le sac en plastique, à 2 promenades quotidiennes en moyenne, cela représente plus de 9 ans d'utilisation. A méditer.

A méditer aussi qu'avant de mettre des caméras (aux frais de tous les contribuables) et de verbaliser, il serait plus judicieux aux propriétaires de prendre leurs responsabilités et de faire en sorte que les trottoirs et les lieux de passage restent propres.

Si l'inverse du dicton « qui n'aime pas les bêtes n'aime pas les gens » est vrai, cela signifie que les propriétaires d'animaux auront à l'avenir à cœur de ramasser après la promenade de leur compagnon à 4 pattes, afin de conserver notre qualité de vie à tous et de mettre en pratique les règles essentielles du vivre ensemble.



- **Recensement citoyen et Journée Défense et Citoyenneté (JDC) :**

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.



- **Le tri à la source des biodéchets :**

**Le saviez-vous ?**

30% des déchets de la poubelle grise (en moyenne 65kg par an et par habitant) sont des biodéchets (soient des déchets valorisables en compost).

**Qu'est-ce qu'un biodéchet ?**

La famille des biodéchets regroupe les déchets issus de la cuisine (préparations et restes de repas, produits périmés...) et les déchets verts (tontes, branches, feuilles...).

**Quelles solutions pour le tri des biodéchets ?**

Le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets de jardin) devient obligatoire à partir du 1er janvier 2024 selon la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020.

En juin 2023, le SICTOM de la zone de Dole a validé les solutions de tri des biodéchets :

- **Incitation au compostage domestique en habitat pavillonnaire**

A compter du printemps 2024, des animations seront organisées sur l'ensemble du territoire du SICTOM de la zone de Dole pour accompagner les usagers au compostage individuel.

**Qu'est-ce que le compostage ?**

C'est un processus naturel de décomposition des biodéchets par des organismes vivants tels que les insectes, les vers, les champignons et les bactéries. Il en résulte une sorte de terreau que l'on appelle « compost ».

## **A quoi sert le compost ?**

Il s'agit d'un fertilisant naturel qui apporte des nutriments au sol, équilibre sa structure et favorise le développement d'organismes vivants essentiels à la préservation de nos milieux naturels. Pour les plantes en pot, c'est un engrais naturel très efficace !

## **Vous ne savez toujours pas pourquoi il est important de composter ?**

- Réduire les déchets et en faire une ressource.
- Limiter les trajets en déchèterie.
- Eviter l'achat d'engrais de jardinerie.
- Limiter l'appauvrissement des sols.
- Favoriser la biodiversité.
- Limiter le coût de traitement des ordures ménagères.

- **Déploiement de la collecte des biodéchets en habitat collectif avec un déploiement progressif (1ère phase : lancement le 2 avril 2024), afin d'évaluer et d'adapter au besoin le dispositif.**

- **Traitement des biodéchets sur la plateforme de compostage de Brevans.**

## • Plantation des fleurs :

Nous planterons les fleurs le samedi 18 mai matin. Toutes les personnes désirant nous aider sont les bienvenues. Pour vous inscrire, merci d'envoyer un mail à [mairie@orchamps.fr](mailto:mairie@orchamps.fr).

# Comptes rendus des Conseils Municipaux

## **Conseil municipal du 31 janvier 2024**

### **PRESENTS :**

Barbara PANOUILLOT, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Liliane RELION, Lucette NAEGELLEN, Michèle BOUCARD, André CHARDONNENS, Jean-Baptiste CHAPUIS, Jeannot BAUDOT, Nicolas JOLY, Oliver DEMANDRE, Régis CHOPIN. Aurore GELEY à partir de la question 7.

### **ABSENTS EXCUSES :**

Valentin MATARESE (donne procuration à Olivier DEMANDRE), Thierry ESCODA, Nathalie DEPREZ-TARDY (sans voix délibérative), Alexandre DUMONT (sans voix délibérative)

**Secrétaire de Séance** : Michèle BOUCARD.

### **1) Révision des loyers du Pôle Médical, 2 rue de l'Eglise**

Un des locaux disponibles a été loué à partir du 2 janvier, à Mme Julie BOUCLANS-LALOCEY, accompagnante en périnatalité et en parentalité ou doula. La doula propose un accompagnement physique et émotionnel et un soutien à la future mère et son entourage pendant la grossesse,



l'accouchement et la période postnatale, en complément du suivi médical choisi par les parents (hôpital, clinique, sage-femme libérale...). Elle n'a pas de fonction médicale, elle n'est pas thérapeute. Elle soutient le travail des sage-femmes.

Commençant son activité, elle a demandé à bénéficier d'une réduction de loyer de 50 % pour les 6 premiers mois. Cette demande concerne le loyer hors taxes et hors charges (montant 290,00 €). Elle souhaite également avoir la possibilité, la première année, de résilier avec un préavis de 2 mois au lieu des 6 habituels.

Il est proposé une remise gracieuse de 145,00 € HT pour le mois de janvier et une réduction de 145,00 € par mois pour les 5 mois suivants et d'accorder la réduction de la durée de préavis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ses propositions.

## **2) Devis de l'Office National des Forêts (ONF) pour le programme d'action de 2024 :**

Ce devis, présenté par Jeannot BAUDOT, en charge de la gestion forestière, est d'un montant estimatif de 24 890,00 €. Différentes opérations (nettoisement annuel, dégagements de plans de feuillus, maintenance de cloisonnements) pourraient être effectuées sur les parcelles 28 (actuellement difficilement accessible) et 29 (en bordure de la grande sommière).

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et décide de demander une subvention au Conseil Départemental.

## **3) Convention de mise à disposition de la Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC) au Syndicat Intercommunal (SIDEDEC) au bénéfice des collectivités membres et adhésion au service :**

Monsieur le Maire explique que le SIDEDEC peut apporter une assistance « clé en main » aux communes membres dans le cadre de la DITIC.

Il propose que la commune d'Orchamps adhère aux nouvelles propositions, pour bénéficier d'une partie des services suivants :

- Assistance Outils Métiers
- Gouvernances et Exploitation des Données
- Sécurité Infrastructures Communicantes
- Animation territoriale dans les services mis à disposition
- Formation sur les logiciels, SIG, matériels ...
- Mise à disposition de personnel pour des missions particulières

Conclue pour une durée d'un an, elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de six ans maximum.

Le remboursement des frais de fonctionnement du ou des services mis à disposition sont fixées soit de manière forfaitaire soit sur la base d'un coût unitaire, défini chaque année par le SIDEDEC.

## **4) Convention de mise à disposition de services avec la Communauté de Communes Jura-Nord (CCJN) :**

Les communes peuvent faire appel aux services techniques et au matériel de la CCJN pour certains travaux.

Les tarifs de ces interventions sont précisés dans la convention. Ils ont été validés lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer cette convention de mise à disposition de services avec la C.C.J.N, au titre de l'année 2024 et des suivantes.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**5) Marché éclairage public avec le Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication (SIDEK) du Jura : 4<sup>ème</sup> tranche RVS E-LUM (plateforme de maintenance de l'éclairage public)**

Ce programme a pour objet d'entretenir et de moderniser l'éclairage public, notamment par l'installation de leds. C'est un programme pluriannuel et pour 2024, les travaux concerneront une partie de la rue de la Libération, de la rue de la Résistance et le lotissement aux Plantes rue du Caulin. Le montant estimatif de ces travaux est de 31 852,81 € T.T.C pour lesquels la commune peut bénéficier d'une participation du SIDEK de 50 %, qui s'applique sur le montant inférieur ou égal à 30 000,00 €, soit 15 000,00 € pour 2024. La part restant à charge de la commune serait de 16 852,81 €  
Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.  
Cette délibération annule et remplace la délibération du 21 décembre 2023.

**6) Reversement de l'excédent du budget assainissement à la CCJN :**

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CCJN au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un excédent d'un montant de 80 268,47 € a été constaté sur le budget annexe assainissement (72 859,60 € en investissement et 7 408,87 € en fonctionnement).  
Il avait alors été décidé d'intégrer ces sommes dans le budget principal de la commune.  
La CCJN demande qu'elles lui soient reversées, ainsi que l'on fait tout ou en partie d'autres communes membres.  
Certaines communes n'ayant pas de budget propre à l'assainissement n'ont rien transférer.  
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le reversement de l'excédent à la CCJN.

**7) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux salariés de la commune**

Cette prime fait partie des mesures de revalorisation salariales. D'un montant de 800,00 € maximum, elle est versée au prorata du temps de travail, en fonction des revenus de la période du 01/07/2022 au 30/06/2023. Elle est applicable à la fonction publique territoriale suite au décret du n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.  
Le barème, ainsi qu'un tableau récapitulatif pour le personnel municipal, sont présentée au Conseil Municipal.  
Ce dernier valide à l'unanimité le versement de cette prime aux montants proposés.

**Questions diverses**

- ✓ Plusieurs conseillers municipaux ont participé à la visite d'une résidence autonomie à Busy, dans le Doubs. L'association porteuse de ce projet envisage de créer la même structure sur notre commune.
- ✓ Monsieur le Maire parle du projet Néolia sur la parcelle Baudière. Un compromis de vente a été signé pour un projet de 12 lots et une prévente de 4 lots.
- ✓ Monsieur le Maire souhaite reconstituer un groupe de travail différent des commissions. Mme Géraldine. FIGARD explique qu'une réunion aura lieu tous les 15 jours le mercredi soir les semaines paires à 18 h 30. Il s'agira de répartir les tâches confiées aux adjoints et aux conseillers délégués.  
La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 6 mars 2024 à 19 h 00

La séance est levée à 20 h 25.

## Conseil municipal du 06 mars 2024

### PRESENTS :

Aurore GELEY, Barbara PANOUILLOT, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Liliane RELION, Lucette NAEGELLEN, Michèle BOUCARD, André CHARDONNENS, Jeannot BAUDOT, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE, Régis CHOPIN.

### ABSENTS EXCUSES :

Jean-Baptiste CHAPUIS (donne procuration à Régis CHOPIN), Valentin MATARESE (donne procuration à Olivier DEMANDRE), Thierry ESCODA, Nathalie DEPREZ-TARDY (sans voix délibérative), Alexandre DUMONT (sans voix délibérative)

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

### **8) Approbation du compte de gestion 2023 :**

Barbara PANOUILLOT présente les comptes de gestion de l'année 2023, pour le budget principal et le budget annexe Réseau et Communication Electroniques (RCE).

Au titre du budget principal, la section fonctionnement présente un excédent de 205 607,81 € tandis que la section investissement présente un déficit de 228 006,29 €. Ce déficit est majoritairement dû à l'acquisition de biens immobiliers nécessaires aux futurs projets sur la commune.

Au titre du budget annexe, la section fonctionnement présente un excédent de 100,00 € tandis que la section investissement s'équilibre.

Les comptes de gestion des deux budgets n'appelant ni observation ni réserve, le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.

### **9) Approbation du compte administratif 2023**

Conformément à la réglementation, la maire quitte les débats.

Olivier DEMANDRE, 3<sup>ème</sup> adjoint, présente les comptes administratifs, qui sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal. Les conseillers municipaux signent le registre des délibérations.

### **10) Affectation du résultat 2023**

La section de fonctionnement a généré un excédent de :	<b>+ 758 336,99 €</b>
Excédent 2023 :	205 607,81 €
Excédent reporté des exercices antérieurs :	552 729,18 €
La section d'investissement a généré un déficit de :	- 242 042,89 €
Déficit 2023 :	228 006,29 €
Déficit reporté des exercices antérieurs :	14 036,60 €
Reste à réaliser en investissement :	- 126 508,73
En recettes :	207 677,00 €
En dépenses :	-334 185,73 €
Résultat de clôture :	<b>- 368 551,62 €</b>

Le maire propose d'affecter l'excédent de la section fonctionnement comme suite :

- En investissement, dans le compte « excédents de fonctionnement capitalisés » pour **368 551,62 €**
- En fonctionnement, dans le compte de « fonctionnement reporté » pour **389 785,37 €**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition d'affectation du résultat à l'unanimité.

### **11) Attribution des marchés pour la réalisation du City Parc :**

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour le lot 1 (terrassement, voirie et réseaux divers, aménagements paysagers) et 5 également pour le lot 2 (jeux et équipements sportifs).

Olivier DEMANDRE présente l'analyse des offres effectuées par le bureau d'études (B.E) LOLLIER. Elle s'appuie sur 2 critères : un volet technique concernant notamment les moyens humains et matériels, la sécurité sur et aux abords du chantier et la diminution des nuisances pour les riverains, la méthodologie d'exécution, les procédures de traitement des déchets ainsi que la conformité des fiches techniques des fournitures et un volet financier, le prix devant être conforme au budget envisagé.

Le B.E propose de retenir :

- Pour le lot 1 l'entreprise SJE COLAS France pour un montant de 176 898,90 € H.T. (210 653,70 € TTC), y compris l'option de clôture de l'aire de jeux.
- Pour le lot 2 l'entreprise FRANCE CLOTURE ENVIRONNEMENT pour un montant de 92 636,50 € HT (115 075,80 € TTC). Le devis comprend notamment une balançoire, deux jeux à ressorts, un jeu à bascule, un jeu d'agrès de fitness, un terrain multisports, une table de ping-pong...
- Soit un coût total, hors maîtrise d'œuvre, de 269 535,40 € H.T (323 442,48 € T.T.C).

Les travaux débuteront en mai.

Régis CHOPIN évoque l'inauguration et espère que les financeurs seront présents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la proposition du B.E.

### **Questions diverses**

- ✓ Un matériel d'éclairage portatif va être acheté qui sera utile pour certaines des cérémonies au monument aux morts. Il pourra également être utilisé à d'autres occasions (marchés...)
- ✓ Afin de permettre le stockage de certains matériels, un bungalow va être installé sur la place du Gevot.
- ✓ Une nouvelle alarme va être mise en service à la mairie et l'éclairage intérieur va être remplacé par des luminaires à leds (montant du devis 2 141,20 € H.T).
- ✓ L'aménagement du nouvel atelier municipal dans les anciens locaux de Mécatronic se poursuit. Un contrat a été passé avec la SOGEDO pour réaliser les branchements (montant 3 473,79 H.T)

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le 3 avril 2024 à 19 h 00. Le vote du budget 2024 sera à l'ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 25.

*Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces publications.*